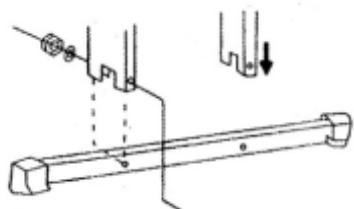


Echelle multifonction 3040 - NOTICE D'UTILISATION

ATTENTION:


Avant de l'utiliser il faut installer les barres stabilisatrices selon dessin ci-dessous :




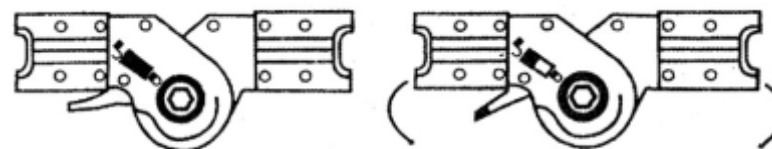
- 1- Mettre la barre à l'extrémité du chassis de l'échelle.
- 2- Serrer les barras avec les vis et les écrous en dotation.



CHARNIERES:

Cette échelle est équipée avec charnières à verouillage automatique.

Avant de monter sur l'échelle il faut s'assurer que toutes les charnières sont bien bloquées ;  c'est-à-dire que la goupille doit être sur la position de verouillage.

Pour débloquer les charnières il faut tirer la levier jusqu'à positionner la goupille sur la position  de ouvert :



 BLOQUE
 DEBLOQUE

LES CHARNIERES SE BLOQUENT EN POSITION.

POSITIONS PERMISES:



ECHELLE DROITE



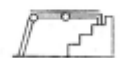
ESCABEAU



ECHAFAUD



ECHELLE SURPLOMB



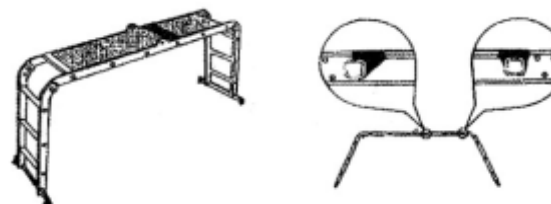
ECHELLE POUR ESCALIER



STOCKAGE

UTILISATION DE LA PLATE-FORME:

Il est permis d'utiliser l'échelle comme plan de travail en utilisant exclusivement la plate-forme disponible sur demande.

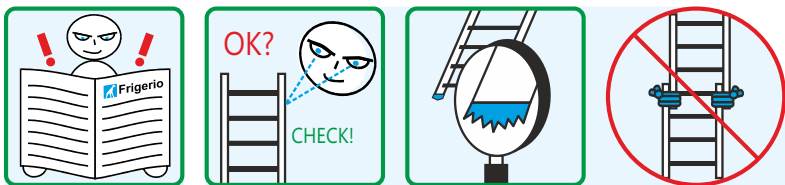


La plate-forme doit être fixée sur les échelons de l'échelle.

Nous vous remercions d'avoir choisi la qualité des produits Frigerio.

Vous avez choisi une échelle à la fois pratique, maniable, légère mais aussi sûre, conçue pour durer, fabriquée avec des matériaux de première qualité et soumise à des contrôles de qualité très stricts.

Vous êtes à présent en possession d'un produit fiable, cependant nous vous rappelons qu'un emploi correct de votre échelle constitue la meilleure garantie de sécurité possible.



L'utilisation des échelles comporte un risque de chute de hauteur : seules les personnes ayant lu les étiquettes et cette notice sont autorisées à les utiliser.

Il est interdit d'utiliser les échelles lorsqu'elles sont instables, usées ou endommagées.

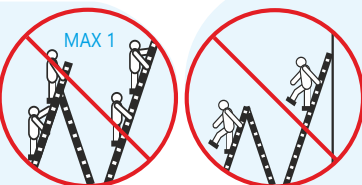
Avant chaque utilisation, vérifiez attentivement :

- qu'il n'y a pas d'éléments endommagés, déformés, fissurés ou fendus ;
- que les montants et les marches ne présentent pas de flexion permanente ;
- que les patins antidérapant ne sont pas usés ;
- que les manivelles, mécanismes, dispositifs de blocage éventuels fonctionnent bien. Nettoyez et graissez si nécessaire ;
- que les écrous, les vis et les rivets sont bien serrés ;
- que les cordes (s'il y en a) sont en parfait état et qu'elles glissent bien dans leur logement.

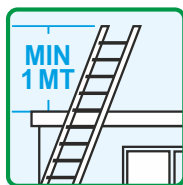
Seul le fabricant ou un personnel qualifié agréé est autorisé apporter des modifications et/ou des réparations sur les échelles. Il est interdit d'ajouter des tronçons ou des plans de prolongation non prévus.



Ne dépassez pas les charges maximales indiquées sur les plaques (100-150 kg). Deux personnes ne peuvent monter en même temps sur l'échelle.

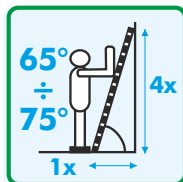


Pour les modèles d'échelle portable à échelons ou à marches avec une inclinaison supérieure à 60°, il est interdit de descendre de l'échelle avec le buste face au vide.



Lorsque vous utilisez les échelles d'appui pour accéder à des plans surélevés, laissez au moins 1 mètre d'échelle au-dessus du plan pour faciliter le passage en toute sécurité, à moins que vous ne disposiez d'autres dispositifs permettant de passer sous les prises sûres. Maintenez toujours des dispositifs de prise, même pendant le transport d'objets lourds à la main.

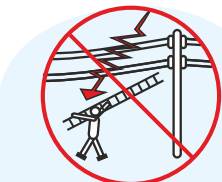
Veillez attentivement à ce que l'échelle ne soit pas placée sur des lieux de passage de personnes ou de véhicules. Bloquez les systèmes mobiles (portes) et/ou signaler la présence de l'échelle de façon claire. Personne ne doit rester sous l'échelle lorsqu'une autre personne est en train de l'utiliser (risque de chute de matériel).



L'inclinaison des échelles en appui doit être comprise entre 65° et 75°. Une position ergonomique, comme l'indique le schéma, vous permettra d'identifier la bonne inclinaison.



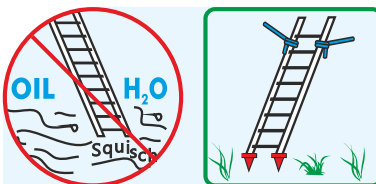
Maintenez toujours une parfaite perpendicularité. Les éventuelles dénivelées peuvent être compensées avec des dispositifs de mise à niveau du fabricant.



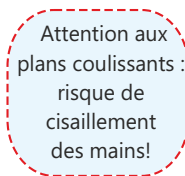
Attention aux lignes électriques à haute tension ! Restez à une distance minimale de 5 mètres de celles-ci. Pour des travaux sur des installations électriques, utilisez des échelles isolantes en fibre de verre.



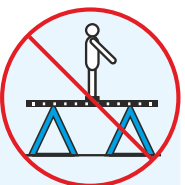
Visitez : www.frigeriospa.com



Vérifiez toujours que le terrain sur lequel vous posez l'échelle, est approprié. Évitez les sols polis qui peuvent devenir glissant avec de l'eau ou les sols pouvant devenir glissant avec de l'huile, du carburant ou des produits similaires. Retirez éventuellement tout ce qui pourrait provoquer un glissement. Pour éviter que l'échelle ne s'enfonce dans le sol, dans le cas de terrains instables, placez des pieds anti-enfoncement fournis par le fabricant ou une planche en bois. Quand l'utilisation des échelles comporte un risque de déséquilibre ou de glissement, celle-ci doivent être sécurisées de manière adéquate ou retenues au pied par une autre personne. Assurez-vous de la stabilité des échelles en appui et, si nécessaire, ancrer l'échelle avec des crochets de fixations (disponibles sur demande) ou d'autres dispositifs équivalents (ex. : cordes).



Les échelles doivent être posées sur leur extrémité supérieure, de manière stable. Évitez de les appuyer contre des poteaux, des angles de bâtiment, à moins que vous ne disposiez des accessoires d'ancrage appropriés (ex. dispositifs d'ancrage).



Il est interdit d'utiliser les échelles comme plateforme, passerelle, rampe de charge et pour tout usage autre que l'accès des personnes et de leurs outils portatifs. Il est interdit d'utiliser les échelles pour se hisser en haut d'échafaudages ou de plateformes hydrauliques.

DÉCLARATION DE CONFORMITÉ

Nous déclarons par la présente que toutes les échelles fabriquées dans nos usines, y compris celle qui est indiquée dans cette notice, sont fabriquées conformément au Décret législatif italien n°81 du 08/04/2008.

Pour respecter les normes précitées, les instructions d'utilisation reportées sur l'échelle et les avertissements décrits sur cette notice doivent être scrupuleusement suivis.

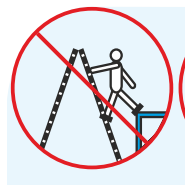


Si vous utilisez des échelles multifonction à trois plans transformées en échelles doubles, il est interdit d'utiliser le troisième plan en saillie pour monter dessus.

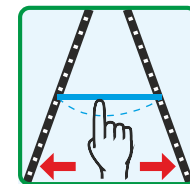
Si vous utilisez une échelle appuyée contre un mur, nous recommandons de ne pas monter sur les quatre derniers échelons afin d'éviter une perte de stabilité. Nous recommandons de porter des chaussures appropriées et d'éviter les sabots et les talons hauts.



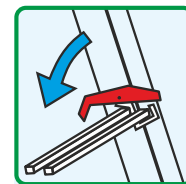
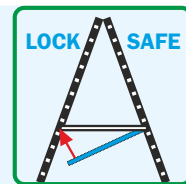
L'utilisateur doit toujours se tenir fermement à l'échelle en posant ses deux pieds sur les échelons et en se tenant avec au moins une main. Évitez toute manœuvre pouvant compromettre votre équilibre.



Évitez de vous pencher ou d'exercer un poids perpendiculairement à l'échelle. Afin d'éviter tout renversement, surtout si l'échelle est rallongée, nous vous conseillons d'ancrer cette dernière. Dans tous les cas, la loi exige un ancrage pour les échelles mesurant plus de 15 mètres.



Lorsque vous utilisez des échelles repliables, assurez-vous que celles-ci sont bien ouvertes afin d'éviter les ouvertures soudaines pendant l'utilisation. Si l'échelle est munie d'un dispositif anti-fermeture (ex. : barre rigide pour notre échelle de type 3047), utilisez-le.



Pour les échelles coulissantes à échelons, vérifiez que le dispositif de blocage fonctionne et qu'il est enclenché avant de monter.

MAINTENANCE:

Nos échelles en aluminium et en fibre de verre n'ont besoin d'aucune maintenance particulière ou révision périodique. Nous recommandons toutefois de conserver les échelles à l'abri des agents atmosphériques, oxydants ou corrosifs, et d'effectuer les contrôles décrits avant chaque utilisation. Nous vous conseillons également de bien ranger les échelles pour éviter toute utilisation impropre.

Le fabricant décline toute responsabilité en cas de lésions corporelles ou de dommages matériels dérivant d'une utilisation inappropriée des échelles ou du non-respect, total ou partiel, des normes reportées sur cette notice et des normes en vigueur, ou de l'absence de contrôles périodiques ou de maintenances contre les éventuels dommages provoqués par l'utilisation ou les agents atmosphériques. À ce sujet, nous vous conseillons de contrôler attentivement les différentes parties de l'échelle avant chaque utilisation, de signaler éventuellement toute défaillance des outils à votre responsable (articles 18-9-20 du D.L. 81 : obligations des travailleurs et des employés) et de respecter les dispositions légales en matière de prévention des accidents.

